

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par

M. Tetart, Mme Le Callennec, M. Tardy et M. Fasquelle

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne paraît pas normal que la CGLLS, qui est alimentée par les cotisations des organismes HLM, assure le financement de l'Agence nationale pour l'information pour le logement.